



Salariat déguisé et assurance

Par **PBEG37**, le **07/11/2013 à 11:57**

Bonjour, rnetant auto entrepreneur, j'ai été démarché par une Société pour intervenir sur l'un de ses chantiers. ce chantier était Dans le cadre d'un appel d'offre du conseil generalrnl'entreprise m'a clairement précisé qu'elle ne voulait pas que j'apparaisse au niveau du client et que je devais me présenter en tant qu'un de ses salariés. rnlors Du chantier, une carte électronique a grillé ce qui engendre une intervention d'une tierce entreprise et un devis d'environ 3000 €. mon entreprise utilisatrice veut se retourner contre moi et me faire supporter ce surcout, que CE soit par Mon assurance ou de ma poche. rnen sachant qu'elle m'a bloqué ma facture pour cette raison. rnai-je un recours et en a-t-elle le droit? rnd'avance, merci de votre réponse et de votre aide. rnCi-joint, Mon numéro de mobile pour de plus amples renseignements:

xxxxxxxxxxxxx

Par **Lag0**, le **07/11/2013 à 13:34**

Bonjour, rnMettre un numéro de téléphone sur un forum est la meilleure façon d'être embêté au possible par la suite... rnPour votre problème, vous dites : "lors Du chantier, une carte électronique a grillé", mais votre responsabilité est-elle engagée dans cet incident ?

Par **moisse**, le **07/11/2013 à 15:06**

Bonjour, rnRépondre à la question de Lag0 c'est déjà savoir la suite. rnVous êtes en position de sous-traitant et donc responsable de votre fait si cette responsabilité est établie. rnVous devrez donc supporter le coût annoncé, soit directement, soit en ouvrant un dossier sinistre auprès de

votre assureur.

Par **PBEG37**, le **07/11/2013** à **17:44**

la carte aurait grillé lors de mon intervention, mais vu que je n'apparais pas aux yeux du conseil général, maître d'oeuvre du chantier, alors que mon entreprise utilisatrice aurait dû déclarer mon intervention en sous-traitance, pour des raisons de droit d'accès au chantier et autres, comment peut-il me faire apparaître dans la chaîne des intervenants sans que le maître d'oeuvre lui demande des comptes?

Par **moisse**, le **08/11/2013** à **09:10**

bonjour,
Ceci ne vous concerne en rien hélas.
Il peut toujours prétendre avoir dû faire face à un aléa de dernière minute l'obligeant à recourir à la sous-traitance.
Ou bien accepter les remontrances de la collectivité.
Cela n'enlève rien aux rapports de sous-traitance que vous avez établi avec le donneur d'ordre.